

## AVIS DE CONCOURS

La Faculté des Sciences Dhar El Mahraz Fès organise un concours au profit des fonctionnaires titulaires d'un doctorat (session du 19 Mai 2018) pour le recrutement de sept (07) Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants dans les spécialités :

| Spécialité          | Nombre de poste | Spécialité | Nombre de poste |
|---------------------|-----------------|------------|-----------------|
| Informatique        | 01              | Physique   | 01              |
| Mathématiques       | 01              | Biochimie  | 01              |
| Signaux et Systèmes | 01              | Géologie   | 01              |
| Génie Electrique    | 01              |            |                 |

Ce concours est ouvert pour les Fonctionnaires titulaire d'un doctorat ou doctorat d'Etat ou un diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

Les dossiers de candidature doivent parvenir au décanat de la Faculté des Sciences Dhar El Mahraz Fès B.P 1796 Atlas Fès, **avant le 04-05-2018 (le 04 non inclus)**

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- Une demande de candidature manuscrite adressée au Doyen
- Une autorisation administrative pour participer au concours.
- Deux (02) copies légalisées de la CIN
- Deux (02) extraits d'acte de naissance récents
- Cinq (05) exemplaires des diplômes certifiés conformes aux originaux
- Cinq (05) exemplaires de la thèse de doctorat
- Cinq (05) exemplaires du curriculum vitae
- Cinq (05) exemplaires de l'ensemble des travaux réalisés à titre personnel ou en collaboration (articles, ouvrages, études, monographies, vacation, justification...)
- Deux (02) enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat
- une copie (01) de l'arrêté d'équivalence scientifique délivré par le Ministère de l'enseignement supérieur, et de la recherche scientifique et de la formation des cadres, et accompagnée par l'arrêté d'équivalence administrative délivré par le Ministère chargé de la modernisation des secteurs publics.

N.B : tout dossier incomplet sera rejeté, les candidats sont priés de remplir un formulaire numérique complémentaire par la suite, toutes les justifications des activités doivent être signées par un signataire habilité (Doyen, Directeur, Vice doyen, adjoint directeur), les candidats doivent retirer leurs documents un mois maximum après l'annonce des résultats.